

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins
du Lac des Deux-Montagnes

À vos côtés



**PROPOSITION
DE VERSEMENT
POUR L'ANNÉE
2023**

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	1 864 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	461 k\$
<ul style="list-style-type: none"> Affectation/utilisation des réserves plus-value¹ 	800 k\$
<ul style="list-style-type: none"> Autres éléments du résultat 	(391) k\$
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023 	51 k\$
<ul style="list-style-type: none"> Ajustement de la ristourne (année précédente) 	1 k\$
Solde des excédents à répartir	2 325 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(780) k\$
<ul style="list-style-type: none"> Ristourne 	(900) k\$
<ul style="list-style-type: none"> Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne 	238 k\$
<ul style="list-style-type: none"> Affectation au FADM 	(118) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(1 545) k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		103 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	115 k\$
Fonds		42 k\$
Prêts et marges de crédit		286 k\$
RISTOURNE ASSURANCES³	23 \$ /1 000 \$ de prime	140 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$ /1 000 \$ d'achats nets	64 k\$
RISTOURNE PRODUITS³	Montant de 50 \$⁴	141 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE³	Montant de 23 \$ /1 000 \$ d'honoraires et de commissions	7 k\$

TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES

896 894 \$

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

117 817 \$

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

² Soumise au vote lors de l'assemblée.

³ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.